

CPS (Certificat Prévention secours) INTERVENANT A DOMICILE



PUBLIC VISE

Tous les salariés, aidants et soignants du secteur de l'aide et du soin à domicile

OBJECTIFS

- Contribuer à la suppression des risques professionnels auxquels il est exposé
- Proposer des améliorations de ses différentes situations de travail et de la qualité de l'aide, des soins et de la sécurité des personnes à mobilité réduite
- Développer un comportement adapté en cas de dysfonctionnement, d'incident ou d'accident sur son lieu de travail.

METHODES PEDAGOGIQUES

- Apport de connaissances
- Mise en situation au plus proche de l'activité réelle du salarié

PROGRAMME DE FORMATION

- La notion de situation de travail, de danger, de situation dangereuse, de risque, dommage dans le milieu professionnel
- Les AT et les MP, les préjudices humains et économiques pour l'entreprise
- Les principaux éléments de l'anatomie et de la physiologie et de l'appareil locomoteur
- Les atteintes de l'appareil locomoteur, lombalgies, TMS,...
- Les différents facteurs de risques
- Les principes de base de sécurité physique et d'économie d'efforts dans la manutention Manuelle des personnes à mobilité réduite.
- La remontée des informations, aspects réglementaires et procédural, les différents acteurs impliqués dans la prévention.
- Les différentes techniques de manutention des personnes, approche des différentes Aides techniques et de leur utilisation.
- Le domaine et le modalités d'intervention du SST
- L'obligation de porter secours. Les limites de la responsabilité du SST dans et hors de L'entreprise.
- Les techniques, conduites à tenir et justification du référentiel technique SST
- Les dispositifs de coupure des énergies et des fluides (Electricité, gaz, et eau).
- Les dispositions en cas d'incendie
- Les outils de communication adaptés

VALIDATION

A l'issue de la formation, les candidats qui auront participé à l'ensemble de la formation se verront délivrer le Certificat Prévention Secours intervenant à domicile. (Certificat SST + Certificat PRAP).

Cette formation est dispensée par un formateur certifié, habilité par le réseau prévention

Références réglementaires

Accident :
Articles L4121-1 et L4121-2,
R4141-17 à R4141-20 du
Code du Travail.

Secours :
Articles L4121-3, L4224-14,
à R4224-16 du Code du Tra-
vail.

Formation à la sécurité :
Articles L4141-2 et L4141-3,
et R4141-13 du Code du
Travail.

SST :
Circulaire CNAMTS
N°53/2007 du 03/12/07

■ Manutention : Articles
R4541-1 à R4541-11 et
R4141-15 du Code du Travail

Pré-requis

- Aptitude physique

Durée

- Formation initiale :
21 heures (soit généralement
2 + 1 jours) pour un groupe de
10 personnes.

Périodicité

- Recyclage tous les 24 mois

Nombre de participants

- 4 à 10 (moins de 4 sur auto-
risation spéciale de la CAR-
SAT/CRAM)

Conditions matérielles

- Salle, tables et chaises,
- Mur clair pour projection,
- Tableau papier ou
tableau effaçable.
- Sol propre et suffisamment
spacieux pour les exercices
pratiques
- Poste de travail et charges à
manutentionner

SIÈGE SOCIAL: CBS

67, Avenue de Verdun – 77 470 - TRILPORT

S.A.R.L au capital de 1000 € - R.C.S MEAUX 529 138 307

E-mail : c.niclausse@cbsformation.com